

# Département de Seine et Marne

## Commune de Varreddes

### Compte rendu de la séance du conseil municipal

du 22 janvier 2013

L'an deux mil treize, le vingt deux janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du quinze janvier 2013, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Madame SARFATI Michelle, Maire.

Etaient présents : Mme SARFATI Michelle, Maire, Mr MENIL Jean-Pierre, Mr SCAL Christian, Mr PARNIER Denis, Mr MESSANT Francis, Mme CARTIER Isabelle, Adjointes,  
Mme RAFFIER Nathalie, Mr MALANDAIN Denis, Mr THERRAULT Georges, Mr GALLARDO José, Mme LONGUET Bérangère, Mr RASQUIN Michel, Mme LANTENOIS Marie-Thérèse, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mr ELIE Frédéric qui a donné pouvoir à Mr MENIL Jean-Pierre  
Mr VALET Florian qui a donné pouvoir à Mme LANTENOIS Marie-Thérèse

Absents :

Mme CAMUS Valérie, Mme PIOT Valérie

Secrétaire de séance :

Mr SCAL Christian

### Ordre du jour :

- 1) Enfouissement des réseaux rue de l'Eglise : convention et demande de subvention
- 2) Contrat de maintenance du site internet de la commune
- 3) Contrat de télésurveillance du local technique
- 4) Convention avec Orange pour la mise en oeuvre du déploiement du très Haut Débit
- 5) Autorisation de délivrer les données d'informations géographiques au SMERSEM
- 6) Demande de subvention DETR pour la dématérialisation des actes
- 7) Création et suppression de postes
- 8) Logements sociaux

- 9) Réforme des rythmes scolaires
- 10) Affaires diverses

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### **1) Enfouissement des réseaux rue de l'Eglise : Convention et demande de subvention**

Madame le Maire présente au conseil municipal :

- le projet de convention d'enfouissement des réseaux Basse Tension établi par le SMERSEM. Ces travaux sont estimés à 85 533.50 € H.T. et sont subventionnables à 40 % au titre de l'article 8 (subvention EDF) plus 25 % par le SMERSEM. La part communale est de 29 943.55 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée par le SMERSEM

- le devis d'Orange pour la prise en charge du câblage du génie civil d'un montant de

15 233.20 € et la part de la commune s'établit à 1 835.86 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

- la convention avec la SIERLO pour :

- la sur largeur des tranchées pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques estimé à 37 424.00 € H.T. à la charge de la commune
- pour l'éclairage public (pose et fournitures de candélabres) estimé à 47 948.50 € H.T. avec une subvention de 3 090.00 €, soit à la charge de la commune 44 858.50 €
- pour la pose de fourreaux supplémentaires pour le passage de futurs réseaux, estimés à 4 385.00 € H.T., à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec le SIERLO.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de solliciter sur les fonds parlementaires du député, un complément de subvention sur ce projet d'enfouissement.

### **2) Contrat de maintenance du site internet de la commune**

Madame le Maire présente au conseil municipal le contrat proposé par la société CELHOR pour la maintenance du site internet de la commune selon les conditions suivantes :

- dépôt et renouvellement du nom de domaine : 50.00 € H.T. par an
- hébergement du site : 330.00 € H.T. par an
- forfait de mise à jour : 534.00 € H.T. par an

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat proposé par la société CELHOR.

### **3) Contrat de télésurveillance du local technique**

Madame le Maire présente au conseil municipal un contrat de télésurveillance établi par PILES pour le local technique Chemin des Cardennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de contrat faite, pour l'année 2013, par PILES selon les conditions suivantes :

- abonnement annuel : 630.00 € H.T.
- intervention : 72.00 € H.T.
- tarif horaire maître chien : 24.00 € H.T.

### **4) Convention avec France Télécom Orange pour le déploiement du Très Haut Débit**

La CAPM a signé une convention avec Orange pour installer le très haut débit sur son territoire, mais il est également nécessaire que chaque commune souscrive une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de déploiement du très haut débit entre France Télécom Orange et la commune de Varredes

### **5) Autorisation de délivrer les données d'informations géographiques au SMERSEM**

Le SMERSEM met en place un SIG (Système d'Information Géographique) pour recueillir les données auprès des concessionnaires de notre commune (réseaux d'eau, assainissement, éclairage public, etc)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le SMERSEM à recueillir ces données cartographiques auprès des différents organismes.

### **6) Demande de subvention DETR pour la dématérialisation des actes**

Madame le Maire propose de demander une subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'achat d'un logiciel qui permet d'effectuer la dématérialisation des actes (383.00 €), subventionné à 70 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter cette subvention.

### **7) Suppressions de postes**

Madame le Maire explique que suite à l'avancement de grade de plusieurs agents, les postes précédemment occupés sont vacants et propose de les supprimer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur à raison de 17 heures hebdomadaires
- 2 postes d'adjoints technique de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet

- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à raison de 15 heures hebdomadaires

### **8) Logements sociaux**

Le projet de création de logements sociaux avec le bailleur social 3 Moulins Habitat comporte deux projets : un dans le centre du village à côté de la maison médicalisée et un autre dans le futur lotissement du Colombier.

### **9) Réforme des rythmes scolaires**

Devant la complexité de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2013, le conseil municipal, à l'unanimité, demande une dérogation pour appliquer le décret à la rentrée de septembre 2014.

### **11) Affaires diverses**

Madame le Maire informe que la CAPM va prendre en charge la réalisation d'un diagnostic PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) rendu obligatoire dans toutes les communes.

Séance levée à 22 heures 25.